

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/81-07

Séance du 13 JUIL. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

CAHR

Convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat entre le CAHR, le Département du Haut-Rhin et la Région Alsace

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2e/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'adopter une nouvelle convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs entre le Département du Haut-Rhin, le CAHR et la Région Alsace pour les années 2007/2008/2009 qui se substitue à la convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs signée entre le Département et le CAHR le 1^{er} février 2007, suite à la séance plénière du 15 décembre 2006,
- ❖ Approuve cette nouvelle convention jointe en annexe,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs avec le CAHR et la Région Alsace, sachant que cette convention fera encore l'objet de corrections mineures et d'ajouts ne modifiant ni le sens ni la portée des engagements.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT
Charles BUTTNER